

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 19 minutes du matin, Poste.
6 — 37 — — Direct.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 35 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
4 — 54 — — soir, Direct.
5 — 47 — — Omnibus.
9 — 57 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR, AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

AFFAIRES DE POLOGNE.

On lit dans la France :

Le courrier de Pétersbourg, porteur de la réponse du prince Gortschakoff à la dépêche de M. Drouyn de Lhuys sur la Pologne, est arrivé à Paris, le 17 juillet.

M. le baron de Budberg s'est rendu le même jour chez M. Drouyn de Lhuys, pour lui donner communication de cette importante dépêche.

Nos renseignements particuliers nous apprennent que la réponse russe est empreinte d'un grand esprit de conciliation ; elle adhère, en principe, aux Six Points posés par les trois puissances, en faisant remarquer que, sur plusieurs de ces points, l'initiative souveraine de S. M. l'empereur Alexandre a devancé les vœux de l'Europe.

On nous affirme également que le prince Gortschakoff accepte le projet d'une conférence, en faisant remarquer toutefois qu'il serait désirable que ses délibérations ne fussent pas limitées à la seule question de Pologne.

Reste la question de l'armistice.

Si nous sommes bien informés, c'est le seul point sur lequel l'accord ne serait pas complet entre le cabinet de Pétersbourg et les trois puissances intervenantes.

Mais, comme l'armistice, dans les conditions où il peut être obtenu, n'a rien de contraire à la dignité de l'empereur Alexandre, et comme, d'autre part, il répond aux intérêts les plus impérieux de la politique et de

l'humanité, on ne saurait admettre, de la part du cabinet de Pétersbourg, un refus systématique.

Le comité national polonais vient de créer un journal officiel dont le premier numéro a paru, le 14, à Varsovie même. Ce journal se nomme *l'Indépendance*, et, comme le fait présumer son titre, il repousse toute idée de transaction entre la Pologne et la Russie.

Le *Moniteur* annonce dans son Bulletin que la 1^{re} division de la garde impériale russe est arrivée, le 16, en Lithuanie, et que des troupes ont été dirigées sur Libau.

Ces nouvelles ne semblent pas indiquer que l'insurrection soit en voie de s'apaiser dans cette province. Elle est d'ailleurs servie par le système de terreur qu'a adopté le général Mourawieff et qui excite de plus en plus l'indignation légitime de l'Europe. Nous avons peine à concevoir comment les circulaires, que publie le journal officiel de Vilna, ne sont pas désavouées par le gouvernement russe.

Le *Courrier de Vilna* (journal officiel), du 10 juillet, publie une nouvelle proclamation du général Mourawieff, où il est dit :

Pour sauvegarder l'intégrité de l'Etat, le gouverneur ne reculera devant rien ; appuyé sur l'armée et sur les paysans, il est fort et invincible. Plein du sentiment de la justice de sa cause et de la sympathie de toute la Russie, il sent redoubler ses efforts. Les habitants de ces provinces qui se prétendent polonais, ne doivent donc attendre leur salut que d'une prompt et complète soumission.

Lemberg, 17 juillet. — L'insurrection prend

de grandes proportions dans le gouvernement de Lublin.

Lelewel, retranché dans une forte position, a repoussé cinq compagnies russes.

Quatre autres détachements opèrent dans le même palatinat, sous le commandement de Krysinski, Wagner, Rudzki et Wierzbicki ; ce dernier occupe la forêt de Lubartow.

Un cinquième détachement a passé le Bug, et est entré en Volhynie. — Havas.

Bucharest, 16 juillet.

Une troupe, composée en majeure partie de Polonais et de quelques Anglais, partie de Toulcha à bord d'un vapeur anglais, a débarqué le 13 sur la côte roumaine entre Reni et Ismail. Cette troupe, qui comptait 400 hommes régulièrement armés, s'est immédiatement dirigée vers Cahoul.

Sur l'ordre des autorités, le colonel Calinesco a quitté Ismail et s'est mis à sa poursuite à la tête de deux compagnies d'infanterie. Le préfet de Galatz lui fut adjoint.

Tous deux avaient ordre d'employer les moyens de la persuasion pour obtenir des Polonais qu'ils déposassent les armes ; en cas de refus, de leur adresser des sommations répétées, et, à la dernière extrémité de recourir à la force. Les instructions portaient expressément qu'il fallait à tout prix éviter un conflit par les armes.

Les Polonais furent atteints, le 14, à Constantincanca, point situé près de Cahoul.

Les efforts du commandant roumain et du préfet demeurèrent malheureusement sans effet. Un combat s'ensuivit qui dura cinq heures ; il se termina par la retraite des Polonais, qui

abandonnèrent leurs morts et leurs blessés.

Les pertes de ces derniers sont : 36 tués dont 2 officiers et 31 blessés dont 2 officiers. Du côté des Roumains, 18 tués et 45 blessés dont 3 officiers.

Les armes de la troupe polonaise étaient de fabrication anglaise et d'une qualité supérieure. Des deux parts on s'est battu avec une égale valeur.

Après l'enterrement des morts et l'évacuation de tous les blessés sur Ismail, les deux compagnies roumaines ont repris la poursuite de leurs adversaires.

Bucharest, 18 juillet. — Milkowitz et sa troupe, vivement poursuivis depuis la rencontre du 14 par le colonel Calinesco à la tête de deux compagnies, ont passé hier sur la rive droite du Pruth à Dermesti, au-dessus de Cahoul. Atteints à cet endroit, ils ont déposé les armes sans qu'il y ait eu à déplorer un nouveau conflit.

On attribue à de hautes considérations de neutralité les mesures prises dans cette circonstance par le gouvernement moldo-valaque.

Vienne, 19 juillet. — Le *Wanderer* annonce que les députés allemands du Reichsrath, interpellèrent le ministère au sujet de la détention des insurgés polonais, et de la conduite de la force armée à Cracovie contre des habitants paisibles. — Havas.

Plusieurs journaux allemands prétendent que les mazziniens, voulant empêcher à tout prix que la question polonaise ne prenne une tournure pacifique, méditeraient une entreprise contre la Vénétie.

FEUILLETON.

LES MYSTÈRES DE LA CONSCIENCE.

(Suite.)

Martin Scaër présentait auprès de lui un parfait contraste. Il avait les traits longs et pointus, le nez recourbé comme le bec d'un oiseau de proie. Sa taille s'allongeait démesurément et décrivait un quart de cercle en se repliant, par l'habitude qu'il avait prise de saluer à tout propos. Un habit noir un peu rapé, mais sans tache, une cravate d'une blancheur irréprochable et des lunettes d'or lui composaient une toilette d'apparat. Sa physionomie était douce et souriante, mais il souriait faux. On sentait l'astuce au fond de ses plus aimables procédés.

Son compagnon et lui s'arrêtèrent devant la tonnelle où Camille continuait de coudre, le front pensivement incliné sur son ouvrage.

En apercevant la jeune fille, Scaër salua à plusieurs reprises très-profondément et revêtit son plus délicieux sourire.

— Toujours laborieuse, ma chère demoiselle grasse-t-elle, un poète vous comparerait à une abeille.

Camille s'était levée, elle se tenait debout, silencieuse et froide.

— Que nous ne vous dérangions pas, ma belle enfant, reprit-il du même ton. J'ai le regret de prendre congé de votre excellent père, et je retourne en toute hâte à Roscoff, où les affaires m'attendent sans doute avec impatience. Recevez mes plus galants adieux.

Il se courba de nouveau jusqu'à terre, tandis que Camille se rasseyait après avoir répondu sommairement à cet excès de politesse.

À l'entrée de l'habitation, il tendit à Bamalec ses doigts allongés et crochus.

— Ne m'accompagnez pas plus loin, mon bon ami, lui dit-il. Permettez-moi seulement de résumer ma proposition en deux mots : si j'épouse votre fille, je vous fais remise des cent mille francs que vous me devez. Le bonheur de posséder une si ravissante créature veut assurément que je vous fasse l'abandon de ma créance. Cette proposition vous sourit-elle ?

— A merveille, parbleu ! Je suis prêt à vous nommer mon gendre. Mais, je vous le répète, j'y vois une difficulté. Camille a un penchant pour Maxime, et je crains qu'elle ne refuse de vous épouser. Alors, que ferez-vous ?

— Hélas ! mon tendre ami, je me trouverai dans la nécessité de réclamer le remboursement désormais exigible. Vous comprenez, du moment que cela ne devient pas une affaire de cœur, cela reste une affaire d'intérêt et...

— Et vous m'accorderez bien un renouvellement, je pense ?

— Diable ! diable ! vous avez déjà renouvelé trois ou quatre fois votre engagement, mon cher Bamalec, sans vous en faire un reproche. Il n'entre pas dans mes habitudes financières de multiplier ces sortes de licences.

— Bah ! je vous fournirai, s'il le faut, une bonne caution. Tenez, la caution de Maxime, par exemple, il ne tardera sans doute pas à hériter de son oncle comme bien vous le savez.

— Pardon ! je ne sais pas cela. On dit au contraire que le vieux Tréhouart laissera presque tout son bien aux pauvres et aux prêtres, le saint homme !

Et Martin Scaër prit un air de componction tout-à-fait édifiant. Bamalec le regarda de travers, et ses lèvres remuèrent imperceptiblement.

— Fourbe ! murmura-t-il.

Il reprit tout haut :

— Quoi qu'il en soit, ma propriété garantit large-

ment la somme que je vous dois. Les défrichements que j'y ai pratiqués, les améliorations que j'y ai introduites ont de beaucoup accru sa valeur. On l'estime aujourd'hui près de trois cent mille fr. Qu'est-ce que vous risquez ? vos intérêts ont-ils jamais été en retard d'un jour, d'une heure, d'une minute ?

— Assurément non ; vous êtes sur ce point d'une exactitude scrupuleuse, mais...

— Mais quoi ?

— Mais mes opérations de banque ne sauraient se contenter d'un intérêt à cinq pour cent ; or, cher ami, c'est le taux auquel mon argent est placé entre vos mains.

— Ah ! ça, honnête financier, vous oubliez donc que, sur les cent mille francs dont se compose votre créance, quatre-vingt mille seulement sont tombés dans ma poche. Il semble que la différence représente une jolie prime en votre faveur.

Scaër se prit à tousser violemment. Il jeta autour de lui un regard effaré. Ne voyant personne, il se rassura.

— Mon Dieu ! je ne me plains pas de l'affaire, dit-il en grimaçant un sourire. Elle était bonne, mais enfin il faut qu'elle se liquide. Vous conviendrez avec moi qu'on ne prête pas son argent à perpétuité.

L'Autriche aurait concentré des troupes à Rivoli, et la plus grande activité règne dans tous ses ports.

Les informations qui nous arrivent de Vienne et de Berlin s'accordent à déclarer que, tandis l'Autriche se montre disposée à rompre avec sa politique traditionnelle pour échapper aux fâcheuses conséquences de l'isolement, il semble, au contraire, que la Prusse cherche de plus en plus à s'isoler, non-seulement au point de vue des intérêts matériels, mais encore sur le terrain politique et moral, par la violation de la Constitution et la suppression de la liberté de la presse. Nous croyons pouvoir assurer que l'Autriche adoptera tôt ou tard le traité de commerce franco-prussien, seulement, elle se réserve le droit de choisir le moment favorable.

(La France.)

Une nouvelle importante nous arrive de New-York; la place de Wicksburg, après une longue et mémorable résistance, se serait rendue le 4 juillet aux forces fédérales.

Nous recevons de Copenhague des informations intéressantes sur l'itinéraire adopté par le jeune roi des Grecs.

Le roi Georges I^{er} quittera le Danemark au mois de septembre prochain pour venir à Bruxelles, à Paris et à Londres, et rendre visite à LL. MM. l'Empereur des Français, le roi des Belges et la reine d'Angleterre.

Il sera accompagné de M. le comte Sponneck, qui restera auprès de lui avec le titre de conseiller intime. Il voyagera sous le nom de comte d'Athènes.

A son retour d'Angleterre, il ira s'embarquer à Toulon sur une frégate à vapeur de la marine hellénique, mise à sa disposition pour le transporter au Pirée.

En mettant le pied sur la frégate, le roi quittera son incognito et prendra son caractère officiel. Le pavillon royal sera hissé au grand mât du bâtiment et salué de 101 coups de canon.

M. Bræstrup, ancien préfet de police à Copenhague, nommé ministre de Danemark à Athènes, partira dans quelques jours pour la Grèce afin de préparer le terrain au jeune roi.

(La France.)

MEXIQUE.

On lit dans le *Moniteur* :

« Le maréchal ministre de la guerre a reçu, du général commandant en chef le corps expéditionnaire du Mexique, la dépêche suivante :

« Le général Forey au ministre de la guerre.

» Mexico, le 30 juin 1865.

« Je viens d'entrer à Mexico à la tête de l'armée. C'est le cœur encore tout ému que j'adresse à la hâte cette dépêche à Votre Excellence pour lui annoncer que la population de

cette capitale, tout entière, a accueilli l'armée avec un enthousiasme qui tenait du délire. Les soldats de la France ont été littéralement écrasés sous les couronnes et bouquets, dont l'entrée de l'armée à Paris, le 14 août 1859, en revenant d'Italie, peut seule donner une idée.

« J'ai assisté à un *Te Deum* avec tous les officiers de l'état-major, dans la magnifique cathédrale de cette capitale remplie d'une foule immense; puis l'armée, dans une admirable tenue, a défilé devant moi, aux cris de *Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice!*

« Après le défilé, j'ai reçu au palais du gouvernement les autorités qui m'ont harangué. Cette population est avide d'ordre, de justice, de liberté vraie. Dans mes réponses à ses représentants, je leur ai promis tout cela au nom de l'Empereur.

« Par la plus prochaine occasion, j'aurai l'honneur de vous donner de plus amples détails sur cette réception, sans égale dans l'histoire et qui a la portée d'un événement politique dont le retentissement sera immense.

« Le général en chef,

» FOREY. »

Le *Moniteur* contient un rapport daté de Puebla, 2 juin, dans lequel le général Forey rend compte au maréchal ministre de la guerre des opérations postérieures au 19 mai, date de sa dernière dépêche. La reddition de Mexico enlève aux détails de ce document une partie de son importance; nous nous contenterons donc de lui emprunter des particularités qui nous paraissent inédites.

« Le 2 juin, écrit le général Forey, les consuls d'Espagne, de Prusse et des Etats-Unis sont arrivés à Puebla et se sont rendus près de moi, se disant envoyés par l'ayuntamiento de Mexico. Ils disent que Juárez et son gouvernement seraient partis le 31 au soir pour San Luis de Potosí. Cinq à six cents volontaires auraient pris les armes pour maintenir l'ordre et dans la crainte des excès de partis. Les consuls m'ont donc demandé au nom des habitants de faire occuper Mexico par des troupes françaises.

« Je prescrivis au général Bazaine de se porter sur Mexico, suivant ce qu'il apprendra de l'état de cette ville, encore couverte par l'arrière-garde du général La Garza et après l'arrivée des troupes et des convois en marche sur Buena Vista. Pendant que le général Bazaine occupera la capitale, il enverra le corps de Marquez à San Christobal et à Chantitlan pour couvrir la ville du côté de l'ennemi.

« La garnison de Puebla se composera du 1^{er} régiment de zouaves, d'un bataillon d'infanterie de marine, d'un peloton de chasseurs, de 500 cavaliers alliés aux ordres du général Chalion et des 150 chevaux du colonel Trujecque. Cette force, pourvue d'un détachement d'artillerie et des services administratifs néces-

saires, est placée sous les ordres du colonel Brincourt, nommé commandant supérieur. Le lieutenant-colonel Jannin remplira les fonctions de commandant de place.

« L'état sanitaire des troupes est bon. Le changement de saison nous donne un peu plus de malades que par le passé. Les affections sont en général peu sérieuses et n'ont d'autre inconvénient que de retirer momentanément du rang un certain nombre d'hommes. J'ai visité les bâtiments qui ont été affectés aux malades, blessés et convalescents. Ce sont de vastes couvents dont l'installation a été rendue aussi bonne que possible.

« A la date de ce jour, il y avait, aux hôpitaux de Puebla, 822 hommes. Au dépôt des convalescents, 262 hommes. Au dépôt provisoire de convalescents de San Martin, 120 hommes.

« Je crois devoir consigner ici le chiffre des pertes éprouvées par le feu depuis l'ouverture de la campagne par les troupes du corps expéditionnaire. Elles s'élèvent à :

» Tués,	18 officiers.
—	167 hommes de troupe.
» Blessés,	79 officiers.
—	1,039 hommes de troupe,

parmi lesquels plusieurs sont morts de leurs blessures.

« Ce relevé montrera à Votre Excellence que, quoique ces pertes soient sensibles, le succès n'a pas coûté aussi cher qu'on pouvait le croire et que le sang de nos soldats a été aussi ménagé que possible. »

Le *Moniteur* contient une note relative au regrettable incident qui s'est produit à Gènes. Cette note expose les faits tels que nous les avons présentés; elle montre que l'enlèvement des cinq passagers de l'*Aunis* était de tout point illégale, contraire non-seulement aux principes les plus incontestables du droit des gens, mais aux stipulations les plus formelles des conventions consulaires et postale, conclues entre la France et l'Italie; elle annonce que des répartitions ont été demandées par le gouvernement français, et elle exprime l'espoir que « l'empressement du gouvernement italien à donner, à son allié, toutes les satisfactions légitimes, répondra à la modération amicale des réclamations de la France. »

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur* :

L'Empereur a reçu les félicitations de S. M. le roi de Danemark et de S. A. R. le grand-duc de Hesse à l'occasion de la reddition de Mexico.

— Nous lisons dans plusieurs journaux :

« On a fait ces jours-ci, à Helsingfors, l'essai des machines sous-marines inventées par

M. le lieutenant-colonel Ramsdorf pour faire sauter des navires. Cet essai a réussi, paraît-il. Un vieux bâtiment a passé sur l'endroit où étaient exposées les machines en verre, chargées chacune de huit livres de poudre; à peine eut-il touché une de ces machines, qu'il s'ensuivit une explosion formidable, et que le bâtiment fut complètement détruit. »

— Voici un remède pour guérir les brûlures. Il faut bien penser à tout. On se brûle, puis on prend une pincée de farine, on y met un peu d'eau, de manière à en faire une pâte, et on l'étend sur la partie de la peau brûlée, afin d'empêcher le contact de l'air. La douleur disparaît en un instant, et au bout de quelques heures il ne reste plus trace de brûlure.

Chronique Locale.

Nous avons parlé de la division en trois zones du territoire français, pour régler l'ouverture de la chasse.

Voici la circulaire adressée à ce sujet par M. le ministre de l'intérieur à MM. les préfets :

Paris, le 4 juillet 1865.

Monsieur le préfet,

Depuis plusieurs années l'administration s'est efforcée de ramener autant que possible à une date uniforme l'ouverture de la chasse dans les départements présentant des analogies de culture et de climat. L'expérience a, en effet, démontré que les ouvertures successives ont l'inconvénient d'appeler sur un même point les braconniers et un grand nombre de chasseurs étrangers au département où s'ouvre la chasse, et de causer ainsi une destruction considérable de gibier.

L'année dernière, on s'est appliqué déjà à faire adopter une date identique dans les départements d'une même zone, et ce mode de procéder, généralement approuvé par les chasseurs, a également satisfait aux intérêts agricoles qui souffraient de voir concentrer sur chaque département, tour à tour, l'activité souvent dévastatrice d'une trop grande quantité de chasseurs et de braconniers. Les heureux effets produits par l'essai de la mesure ayant justifié les prévisions de l'administration il me paraît avantageux d'en prescrire de nouveau l'adoption, en lui donnant toutefois un caractère plus général et partant plus efficace.

J'ai, en conséquence, fait dresser le tableau ci-joint dans lequel figurent trois groupes de départements représentant chacun une zone de la France, et je désire qu'une date unique puisse être fixée pour l'ouverture de la chasse dans chacune des trois zones. D'après les renseignements recueillis sur l'état des récoltes, la date du 14 août me paraît pouvoir être avantageusement adoptée pour la première zo-

Or, si vous renouvez sans cesse, vous ne rembourserez jamais. C'est clair, ça.

— Allons donc! moi je vous dis que vous serez remboursé avant un an. J'ai terminé l'aménagement de mes terres et de mes bois, j'en détacherai au besoin une partie que je vendrai afin de vous satisfaire. Seulement, pour effectuer cette vente, je veux attendre une époque propice, une époque où les capitaux un peu trop absorbés par l'industrie, reflueront vers l'agriculture. Cela ne peut tarder, n'en doutez pas. Il faut donc que vous m'accordiez un répit d'une année au moins.

— Je ne dis pas non, balbutia notre financier! Je verrai... je réfléchirai... Mais, reprit-il, vous désespérez donc de me faire épouser votre fille? N'avez-vous aucune influence sur son esprit? Une jeune personne comme elle, est d'ordinaire romanesque, elle a grand besoin d'être dirigée dans le choix d'un mari. Prenez garde, mon ami, prenez garde.

— Ma fille a foi dans mon expérience, répondit Bamalec d'un ton péremptoire; elle respecte mon autorité, et elle épousera, soyez en sûr, celui qu'il me plaira de lui donner pour époux.

— Bravo! s'écria Scaër. Il convient qu'un père de famille exerce son empire. N'oubliez pas, mon très-

cher, qu'il vous est facile de marier richement votre Camille et de vous libérer, sans bourse délier, d'une dette de cent mille francs.

Il tendit de nouveau ses doigts longs et crochus, que Bamalec serra dans ses mains courtes et grasses. Puis le charmant homme sourit le plus agréablement qu'il put, salua par trois fois, et s'engagea d'un pas alerte dans le sentier qui se dirige vers Roscoff.

Quand il se vit seul au milieu de la campagne, et qu'il fut certain de n'être entendu de personne, il redressa sa taille, devint sérieux, et parla ainsi d'une voix résolue.

— C'est une folie que je fais là! mais, bah! cette enfant me plat, et, par ma foi, j'ai bien le droit de me passer une fantaisie... Voilà vingt ans que je travaille comme un nègre, sans distraction, sans répit. Que dis-je? le nègre a ses plaisirs, ses amours. Moi je ne me suis jamais amusé, je n'ai jamais aimé... Parti sans un sou, du plus bas de l'échelle sociale, je me suis hissé peu à peu, par degré, au soleil de la fortune. J'ai rampé, mais j'ai monté! Dur à moi-même, dur à autrui, j'ai su entourer mon inflexibilité de formes adoucies et cacher mon aiguillon sous du velours. J'ai été habile, en un mot, et j'ai réussi. C'est bien, je me félicite de mon passé!...

Après une pause, il reprit :

— Maintenant, il convient que j'arrange mon avenir... Désormais il m'est permis de jouir de la vie, et j'ai soif de félicité. J'aurai donc un château, un équipage, des meubles somptueux, une table bien servie, et une femme, une jeune personne charmante, Camille! Ah! lorsque je pense à elle, je sens s'attendrir mon vieux cœur pétrifié; je rajeunis et j'ai envie d'aimer!... C'est étrange la puissance qu'exerce une belle créature! cette puissance a bouleversé mes résolutions. Je ne m'étais fait le créancier de Bamalec qu'afin de l'exproprier un jour et d'ajouter son domaine, qui est à ma convenance, aux fermes que je possède alentour. Eh bien! voici que, loin de requérir la vente de ses biens par autorité de justice, j'offre aujourd'hui d'annuler ma créance à la condition que j'épouserai sa fille... Certes, j'aurais ri jadis au nez de celui qui m'eût tiré un pareil horoscope... Comme on change! bon Dieu! comme la richesse amollit les âmes? En vérité, si le diable est toujours méchant, c'est qu'il n'a pas fait fortune!

Cette idée amena un sourire sur ses lèvres minces.

Après une minute de silence il poursuivit :

— Mais bah! en y réfléchissant bien, mon mariage avec Camille ne serait pas une si mauvaise affaire.

Pourquoi hésiterais-je à m'avouer que ce serait même une affaire excellente? Allons ne rions pas avec nous-même. Tromper les autres, parfait! Se tromper soi-même, à quoi bon?... La vérité c'est que ma générosité n'est qu'apparente: elle est un coup de maître, car si je deviens le gendre de Bamalec, j'hérite naturellement de lui par ma femme, et le pauvre homme est si sujet aux coups, que l'apoplexie ne saurait longtemps l'épargner... Ah! je te reconnais maintenant, ami Scaër! toujours adroit, toujours calculateur, toujours prévoyant. Ton aspiration vers le luxe, le plaisir et l'amour ne te fait point négliger les saines traditions de l'intérêt et du gain. Je te salue et te félicite, ô mon vieux camarade!...

Il ôta son chapeau avec empressement, comme s'il eût eu devant lui quelque grand personnage, puis il se camba sur les reins et se mit à marcher du pas ferme et mesuré d'un ministre qui connaît sa valeur et respecte sa dignité.

Pendant ce temps, Bamalec avait rejoint Maxime au salon.

VII.

Ce salon était une vaste pièce meublée avec simplicité, mais ornée avec goût. On y devinait l'influence de Camille, on respirait comme un parfum de jeu-

ne, le 29 du même mois pour la deuxième, et le 12 septembre pour la troisième et dernière. Vous voudrez donc bien me faire connaître votre opinion, dans le plus bref délai possible, afin que je puisse indiquer la date d'ouverture qui répondra le mieux aux intérêts de chaque zone.

Vous remarquerez, monsieur le préfet, que j'ai tenu compte, pour l'établissement des zones, des dates adoptées depuis plusieurs années pour chaque département, de sorte que cette classification, en faisant disparaître les inconvénients des ouvertures multipliées n'apportera en définitive aucun changement notable dans les habitudes locales.

Recevez, etc.
Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,
P. BOUDET.

OUVERTURE DE LA CHASSE.

PREMIÈRE ZONE.

Départements de la frontière méridionale.

Alpes-Maritimes, Ariège, Aude, Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Gers, Landes, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse.

DEUXIÈME ZONE.

Département du centre.

Ain, Allier, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Ardèche, Aube, Aveyron, Cantal, Charente, Charente-Inférieure, Cher, Corrèze, Côte-d'Or, Creuse, Dordogne, Doubs, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Gard, Gironde, Hérault, Indre, Indre-et-Loire, Isère, Jura, Loir-et-Cher, Loire, Haute-Loire, Loiret, Lot, Lozère, Maine-et-Loire, Marne, Haute-Marne, Meurthe, Meuse, Moselle, Nièvre, Oise, Puy-de-Dôme, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Deux-Sèvres, Tarn, Vendée, Vienne, Haute-Vienne, Vosges, Yonne.

TROISIÈME ZONE.

Départements de la frontière Nord, Est et Ouest.
Aisne, Ardennes, Côtes-du-Nord, Calvados, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Manche, Mayenne, Morbihan, Nord, Orne, Pas-de-Calais, Sarthe, Seine-Inférieure, Somme.

Pour la première zone, la date est fixée au 14 août; pour la deuxième, au 29 août et pour la troisième, au 12 septembre.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

« Une décision impériale du 2 juillet 1863 appelle à l'activité, selon l'usage, la première portion du contingent affecté, sur la classe de 1862, au recrutement des armées de terre et de mer, par la circulaire ministérielle du 15 juin dernier.

« La mise en route des jeunes soldats ap-

partenant à cette première portion devra s'effectuer, comme les années précédentes, du 20 au 25 août, de manière qu'ils soient arrivés le 1^{er} septembre dans les dépôts des corps auxquels ils ont été assignés.

« Les jeunes soldats appelés seront, à la revue de départ, examinés avec le plus grand soin par l'autorité militaire, assistée d'un ou de plusieurs officiers de santé, conformément aux prescriptions de l'instruction du 3 mai 1844, et les hommes sur l'aptitude desquels il ne s'élèvera aucun doute seront seuls dirigés sur les corps. Quant à ceux qui, après avoir été examinés, ne seront pas évidemment propres au service, ils seront renvoyés, avec les certificats constatant les résultats de ce premier examen, devant la commission spéciale instituée par le n° 15 de l'instruction précitée.

« La proportion suivant laquelle les jeunes soldats soutiens de familles pourront être laissés dans leurs foyers a été fixée, pour la classe de 1862, à deux pour cent, soit deux mille hommes sur la totalité du contingent.

« En portant ces mesures à la connaissance des autorités militaires et civiles, par une circulaire du 3 juillet, M. le maréchal ministre de la guerre leur a rappelé les diverses prescriptions antérieures qu'elles auront à suivre pour les opérations de la mise en route. »

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

L'affaire de l'*Aunis* est considérée comme arrangée. On pense que les cinq individus arrêtés seront rendus, tout en sauvegardant la dignité du gouvernement italien.

Cracovie, 19 juillet. — Les nouvelles de Pologne, de Lithuanie et de Volhynie, présentent partout l'insurrection comme prenant des proportions plus grandes.

New-York, 8 juillet. — Le bruit que la démoralisation aurait pénétré dans l'armée de Lee ne s'est pas confirmé. Les troupes confédérées font leur retraite dans la direction du sud-ouest. — Havas.

VACANCES DE 1863.

Français, latin, grec; — préparation au baccalauréat et aux écoles et bourses de l'Etat; — leçons particulières et en ville.

M. RIGAL, professeur, à la pension de Nantilly.

Avis aux Propriétaires de Chevaux.

Plus de feu ! 40 ans de succès !

Le *Liniment-Boyer-Michel* d'Aix (Provence) remplace le feu sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les *boiteries* récentes ou anciennes, *entorses*, *fouitures*, *écarts*, *molettes*, *faiblesses* de

jambes, etc. (Se défier des imitations et contre-façons.) Dépôt à Angers, Menière, ph.; à Cholet, Bomtens, ph. (17)

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 18 juillet 1863.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Salon de 1863 : Tableaux reproduits par l'Illustration. — Voyages en Birmanie. — Causerie dramatique. — Revue scientifique. — Jean Reynaud. — Bulletin bibliographique: *La vraie Marie-Antoinette*; *Gabrielle*; *Bibliothèque d'une élève de Saint-Denis*. — Le capitaine Danjou et les sous-lieutenants Vilain et Maudet.

Gravures : Proclamation de l'avènement de la reine Rasoahery-Menjaka, à Antananarivo (Madagascar). — Salon de 1863 : Le Colysée, vu des jardins Farnèse; Ugolin et ses enfants; Combat dans les rues; épisode de la bataille de Magenta. — Panorama de la route de Mexico à Puebla. — Revue trimestrielle (25 grav.) — Jean Reynaud. — M. J. Danjou. — M. J.-N. Vilain. — M. Knuty. — Échecs. — Rébus.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 19 juin au 17 juillet.

N° D'ORDRE.	NOMS des ROUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS	
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.
BOUCHERS.									
MM.									
1	Remard.	»	»	2	»	14	15	»	7 20
2	Morisseau.	»	1	9	»	19	33	»	21 44
3	Touchet.	»	»	7	»	11	17	»	10 27
4	Poisson.	»	3	2	7	15	25	»	23 35
5	Groleau (1).	»	»	2	»	12	»	»	5 8
6	Ladier.	»	»	4	»	7	16	»	6 10
7	Corbineau.	»	»	14	»	17	38	»	24 60
8	Sechet.	»	»	1	6	6	24	»	15 28
9	Prouteau.	»	1	»	3	8	12	»	5 11
10	Chalot.	»	»	3	»	3	14	»	7 17
11	Pallu (2).	»	»	4	»	4	20	»	9 16
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	»	8 8
2	Baugé.	»	»	»	»	»	»	»	4 4
3	Lecomte.	»	»	»	»	»	»	»	7 4
4	Milsonneau.	»	»	»	»	»	»	»	7 7
5	Touchet.	»	»	»	»	»	»	»	1 3
6	Quantin.	»	»	»	»	»	»	»	2 7
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	6 7
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	9 8
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	10 4
10	Marais.	»	»	»	»	»	»	»	4 7
11	Groleau.	»	»	»	»	»	»	»	1 3

(1) Un veau refusé pour défaut de qualité.
(2) Un veau refusé pour défaut de poids.

ÉTAT-CIVIL du 16 au 30 juin 1863.

NAISSANCES. — 16, Henri-Eugène Glemet, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Maurice-Marcel-Augustin Busson, rue du Collège; — 17, Rosalie-Louise Martin, rue de Fernel; — 19, Maxime-Firmin-Victor Destre, rue

d'Orléans; — 20, Maurice-Joseph Chivert, rue Beaurepaire; — 25, Joséphine-Eugénie Hobbe, rue de la Visitation; — 27, Albert-Laurentin Martin, rue Duplessy-Mornay; — Marie-Eugénie Ragueneau, île du Saule; — 29, Marie Cailleau, rue de la Chouetterie; — 30 Clémence Godrie, rue de Rouen.

MARIAGES. — 25, Pierre Marillier, cavalier de manège, et Adélaïde Boucheron, domestique, tous deux de Saumur; — Pierre-Séraphin Gourré, meunier, et Marie-Julie Mollay, sans profession, tous deux de Saumur; — Félix-Jules-Auguste Bernard, domestique, et Françoise Saillac, femme de chambre, tous deux de Saumur; — 27, Urbain Cosnard, cultivateur, de Neuillé, et Victoire Baillergeon, domestique, de Saumur; — 29, Pierre Bédard, cavalier de manège, et Clémentine-Joséphine Joucelin, couturière, tous deux de Saumur; — Pierre-François-Constant Jannin, cabaretier, et Catherine Le Clésio, cuisinière, tous deux de Saumur; — 30, Eugène Chesneau, cordonnier, et Joséphine-Augustine Roulin, domestique, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 18, René Vauguet, domestique, 24 ans, célibataire, domicilié à Allonnes, à l'hôpital; — Marie-Éléonore-Françoise Pelou, 4 ans 1/2, domiciliée à Saint-Nazaire, rue Royale; — 25, Joséphine-Eugénie Hobbe, rue de la Visitation; — Antoine-Charles-Georges Thiffoine, propriétaire, 21 ans, célibataire, rue du Port-Cigogne; — 28, Louis Chaillou, propriétaire, 64 ans, rue Neuve-Beaurepaire; — Nicolas-Louis-Michel Vesseron, tailleur d'habits, 49 ans, Grand'Rue; — 30, Charles Eugène, 1 an, place Saint-Michel; — Arnaud, capitaine au 76^e de ligne, à l'hôpital militaire.

Marché de Saumur du 18 juillet.

Froment (h. 77 k.)	19 20	Huile de lin.	57 50
2 ^e qualité, de 74 k.	18 45	Paille hors barrière	28 66
Seigle.	9 40	Foin.	64 66
Orge.	11 50	Luzeine (les 750 k)	58 50
Avoine (entrée)	8 35	Graine de trèfle	54 —
Fèves.	12 —	de luzeine.	70 —
Pois blancs.	20 —	de colza.	24 50
— rouges.	18 —	de lin.	31 —
Cire jaune (50 kil).	160 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ord.	65 —	(l'hectolitre).	— —
— de chenevis.	50 —	— cassées (50 k.)	65 —

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coleaux de Saumur 1862.	1 ^{re} qualité 120 à 140
Ordin., envir. de Saumur, 1862	1 ^{re} id. 75 à »
Id.	2 ^e id. 70 à »
Saint-Léger et environs 1862,	1 ^{re} id. 65 à »
Id.	2 ^e id. 55 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1862.	1 ^{re} id. 65 à »
Id.	2 ^e id. 55 à »
La Vienne, 1862.	id. 50 à 60
ROUGES (3).	
Souza et environs 1862.	id. 90 à 100
Champigny, 1862.	1 ^{re} qualité 180 à »
Id.	2 ^e id. 120 à 140
Varrains, 1862.	id. 80 à 100
Bourgueil, 1862.	1 ^{re} qualité 100 à 110
Id.	2 ^e id. 90 à 100
Restigny 1862.	id. 85 à 90
Chinon, 1862.	1 ^{re} id. 90 à »
Id.	2 ^e id. 80 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

nesse dans l'air imprégné du doux arôme des fleurs qu'elle avait gracieusement disposées çà et là.

— Eh bien! quelle nouvelle? demanda Bamalec.

— Mauvaise! répondit Maxime.

— On vous déshérite?

— On me déshérite.

— Hein! qu'est-ce que je vous disais? Votre oncle est un misérable! pis que ça, un imbécille!

Et, se croisant les bras sur la poitrine par un mouvement de colère, Bamalec parcourut le salon avec rapidité. Un silence de quelques minutes succéda à ce commencement d'explication.

Tout en se faisant l'écho de la rumeur propagée au sujet du prétendu testament de Tréhouart, le maître des Ravines, en réalité, n'y avait jamais cru; et c'était par un excès de précaution qu'il avait poussé Maxime à la singulière démarche dont il venait de s'acquitter auprès de son oncle.

Notre homme éprouvait donc en cet instant un désappointement cruel; d'autant plus cruel, qu'il lui fallait renoncer à une espérance secrètement caressée; il avait compté en effet, qu'en épousant sa fille et en héritant d'un million, Maxime le délivrerait de son créancier. Il le savait assez amoureux, assez libéral pour ne pas hésiter sur ce point.

— Je travaillerai, monsieur, s'écria tout-à-coup celui-ci. Je deviendrai, si vous l'exigez, millionnaire! N'empêchez pas la main de Camille!

— Je travaillerai! je travaillerai! C'est bientôt dit, cela, répliqua Bamalec en marmotant ses paroles. Et moi aussi j'ai travaillé, presque jour et nuit, pendant des années, et je n'en suis pas beaucoup plus riche pour cela! A peine ai-je augmenté d'une cinquantaine de mille francs mon héritage domanial.

— Cela dépend, monsieur, de la carrière où l'on est lancé. L'agriculture est le premier et le plus utile des arts, mais elle est moins productive, moins féconde que l'industrie, dont le champ m'est ouvert. Je m'associerai à quelque grande entreprise, et...

— Et vous y engloutirez peut-être le peu que vous possédez. Présomptueux! croyez-vous donc qu'il suffise de tenter pour réussir? Vous avez du talent, je le veux; de l'énergie, j'y consens. Mais la chance, l'aurez-vous? La chance, cette divinité fatale avec laquelle les parvenus, dans leur vanité idiote, dédaignent de compter, mais dont il faut bien reconnaître la suprématie dès qu'on s'est mis à la poursuite de la chimère.

— Je serai plus fort qu'elle, et je la contraindrai

à me favoriser. Pour la vaincre, j'aurai deux armes bien trempées: un grand courage et un grand amour!

Bamalec haussa dédaigneusement ses épaules:

— De l'enthousiasme! dit-il, un feu de paille qui s'éteint le plus souvent au premier souffle de l'âpre réalité. Combien j'en ai vu, de ces confiants, de ces intrépides, s'élancer à travers la vie, le front haut, la parole assurée, qui tombaient bientôt en chemin, épuisés de force et de résolution!

— En vérité, je ne comprends rien à votre langage. Voulez-vous donc me décourager?

— Vous avez une trop haute opinion de vous-même, jeune homme. Je veux vous rendre plus défiant, plus circonspect.

— Peut-être avez-vous tort, monsieur. L'audace est une vertu, quand elle s'appuie sur la science et le travail.

— L'audace est presque toujours une imprudence, à mon avis. Je ne confierai donc jamais l'avenir de mon enfant à un audacieux!

Maxime bondit comme un lion blessé. Il secoua rudement le bras de Bamalec et s'écria d'une voix sourde:

— C'est-à-dire que, dès l'instant que je n'hérite

pas, je ne suis plus un parti sortable! c'est-à-dire que vous reprenez la main de votre fille pour la placer sans doute dans celle d'un riche! Ah! mille tonnerres! cela ne sera pas.

— Qui m'en empêcherait, s'il vous plaît?

— Moi!

— Vous! Allons donc! vous êtes fou!

— Eh bien! oui, je suis fou! Je le deviens, du moins, à la pensée de Camille que j'adore, qui m'aime, — car elle m'aime, monsieur! elle me l'a avoué! entendez-vous bien? — que Camille, dis-je, ma noble et belle Camille, peut devenir la femme d'un autre. Ah! par grâce! ne me laissez pas entrevoir cette possibilité. Ah! par pitié, ne méditez pas la ruine de mon espérance, de mon bonheur! Ajoutez-en pour moi la réalisation, soit; je ne me plaindrai pas. Pendant ce temps je me mettrai à l'œuvre, je ferai l'impossible, j'arriverai, je vous le jure, si rapidement à la fortune, que vous m'applaudirez des deux mains! Ne souriez pas! j'ai en ce moment comme une vision de l'avenir.

(La suite au prochain numéro.)

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1865, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Après décès.

Les 4, 6, 7 et 8 août 1865, il sera procédé, par le ministère de M^e CHUDEAU, notaire à Beaufort, à la vente publique des effets mobiliers dépendant de la succession de M. l'abbé Rochard, décédé, principal du collège de cette ville.

On vendra :

Lits garnis, linges de toute sorte, vaisselle, cristaux, argenterie de table, montres, pendules, liqueurs, vins en cercle et en bouteille, bibliothèque, vases et ornements sacrés, une belle collection de coléoptères comprenant au moins 8,000 individus.

Le 7, vente de l'argenterie, des vases et ornements sacrés, de la bibliothèque et de la collection d'insectes.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON, située rue de la Basse-He, avec jardin.

S'adresser à M. DELABARRE. (445)

A VENDRE

Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre prochain,

UNE PROPRIÉTÉ

Située au Chapeau, commune de Saint-Lambert, joignant la route de Tours des deux côtés, consistant en deux corps de bâtiments, jardins bien plantés d'arbres à fruits et de ceps en bon rapport, quétier et une pièce d'eau très-poissonneuse.

Il y aura facilités pour le paiement.

S'adresser à M. PERREAU-BOUGE, quai de Limoges, 145, à Saumur.

A CEDER

DE SUITE,

Pour cause de santé,

Une maison de commerce de BLANC, à Chinon, sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Excellente clientèle, — conditions très-avantageuses.

S'adresser à M. DESCHAMPS-PIERRARD, à Chinon (Indre-et-Loire.)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'adjudication, le 26 juillet 1865, à midi, en l'étude de M^e LEROUX,

Ensemble ou séparément,

1^o UNE GRANDE MAISON, entièrement neuve, occupée par un café et un hôtel, parfaitement achalandés, tenus par M. Duclos;

2^o UN TERRAIN, y adjoignant, ayant façade sur la rue de l'Ancienne-Gare;

Le tout situé en face la gare des voyageurs, au coin de la route de Rouen et de la rue de l'Ancienne-Gare.

La maison est d'un revenu de 1,800 francs, susceptible d'augmentation.

Le terrain n'est point loué et pourra être vendu par lots, au gré des acquéreurs.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur.

On traitera avant l'adjudication.

BON BILLARD

A VENDRE

S'adresser au bureau du journal.

M^e BODIN, avoué à Saumur, DEMANDE UN CLERC. (452)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, avec remise et écurie, située rue Saint-Nicolas, occupée précédemment par le Comptoir d'escompte.

A VENDRE

UN RATEAU ET UNE CRÈCHE en chêne, dans cette maison.

S'adresser à M. FOUCHER, propriétaire, rue de Bordeaux, 52. (657)

UNE MAISON de quincaillerie de mande UN APPRENTI. S'adresser au bureau du journal.

LE CABINET D'AFFAIRES

DE

M. VICTOR FAYET

est toujours rue des Payens, 12.

Ouverture de 9 h. à 5 h.

Succursale à Angers, rue Besnardière, 8. (385)

AVEC L'AUTORISATION DU GOUVERNEMENT.

Nouvel Emprunt d'Autriche de l'année 1860.

LE PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU LE 1^{er} AOUT 1865.

Il contient les gains-primés de 750,000, 125,000, 62,500, 50,000 francs, etc. Le moindre gain est de 1,500 francs.

Une action pour ce tirage coûte 40 fr., demi-action 20 fr., quart d'action 10 fr. Pour 100 francs, on recevra 2 actions et 3/4, et pour 200 francs, on recevra 6 actions.

Chaque action porte le chiffre d'une série et aussi celui d'un numéro. Le paiement des mises peut être adressé au soussigné, en timbres de poste, jusqu'à la concurrence de 40 francs; au-dessus, en mandats sur Paris, ou toute autre ville de commerce, en billets de Banque, par lettre chargée, ou aussi l'autoriser à faire traite à Vue.

Chaque actionnaire recevra gratuitement la liste du tirage. S'adresser directement à l'Agent général : Frédéric Sintz, à Francfort-sur-Mein.

P.-S. — Listes et renseignements gratis, pour tous emprunts autorisés des Gouvernements. (428)

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOUT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

Vient de paraître :

MÉMOIRE

SUR

LES ANCIENNES FORTIFICATIONS MILITAIRES

Connues sous le nom

DE FORTS VITRIFIÉS

Par M. F^d PREVOST,

Capitaine du génie, membre de plusieurs sociétés savantes.

Cette question, pleine d'intérêt pour l'archéologie, a été présentée l'année dernière au congrès archéologique tenu dans notre ville. De nouvelles études ont suscité à M. Prevost des idées complètement neuves, qu'il vient d'exposer dans cette brochure et qui sont appelées à jeter un grand jour sur les singulières constructions de La Courbe, près Argentan, de Sainte-Suzanne (Mayenne), de Saint-Jean-sur-Mayenne et de Péran (Côtes-du-Nord).

In-8°. — Prix : Un franc.

En vente à Saumur, chez PAUL GODET, éditeur, et chez JAVAUD, libraire.

EN VENTE :

FIDES

OU

CHRISTIANISME ET PROGRÈS

Par J.-B. COULON,

Membre de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, SUIVI DU

CHATEAU D'ANGERS

Poème couronné par la Société impériale d'Agriculture d'Angers,

ET DE PLUSIEURS AUTRES POÉSIES INÉDITES,

Du même auteur,

Un volume in-8°, sur beau papier vélin,

A SAUMUR, au Bureau du Journal et chez tous les Libraires.

LA FÉODALITÉ

ET

LE DROIT CIVIL FRANÇAIS

Par G. D'ESPINAY,

Juge au tribunal civil de Saumur, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.

Mémoire couronné par l'Académie de législation.

Cet ouvrage embrasse l'histoire complète du régime féodal et de son influence sur la législation moderne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties.

LIVRE I^{er}. — ORIGINES FÉODALES. — Etablissement de la féodalité; — Institutions romaines, germaniques, gallo-franques; — Vasselage militaire; — Bénéfices; — Colonat; — Servage, etc.

LIVRE II. — DOMINATION DU RÉGIME FÉODAL. — Etat politique de la France sous la féodalité; — Fiefs; — Censives; — Mainmortes; — Mariage féodal; — Bail féodal; — Gardes noble et roturière; — Successions, etc.

LIVRE III. — RÉACTION DES LEGISTES CONTRE LE RÉGIME FÉODAL. — Etablissement de la monarchie absolue; — Restrictions apportées aux droits seigneuriaux et féodaux; — Directe royale universelle; — Rapports du droit moderne avec le droit féodal et coutumier, etc.

Un volume in-8°. — Prix : 5 francs.

En vente à Saumur, chez MM. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir; GAULTIER, libraire, r. St-Jean; JAVAUD, libraire, r. St-Jean.

LA FERME

ÉCHO DES CAMPAGNES,

JOURNAL DES INTÉRÊTS GÉNÉRAUX DE L'AGRICULTURE,

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS D'ÉCRIVAINS-AGRONOMES PRATICIENS,

SOUS LA DIRECTION DE M. HUBERT.

Sciences. — Arts. — Littérature. — Poésies. — Médecine domestique et vétérinaire. — Variétés. — Recettes de ménage. — Anecdotes. — Légendes.

5 Francs par an.

Ce Journal paraît du 1^{er} au 5 de chaque mois. L'abonnement part du 1^{er} juillet.

ON S'ABONNE :

Chez M. HUBERT, Éditeur, rue Bonaparte, 45, PARIS.

Les deux premières années de cette intéressante publication forment deux beaux volumes que les Comices agricoles donnent en prix dans leurs concours.

Le prix de chaque volume est de 4 francs.

Pour une somme de 15 francs, au lieu de 18, on reçoit franco :

Les deux premières années. 8 francs.

La troisième 5 —

Le Dictionnaire d'Agriculture de la Ferme. Un très-gros volume de 850 pages. 5 —

Primes dans le courant de l'année.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 18 JUILLET.			BOURSE DU 20 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68 40	»	»	68 10	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	97 25	»	»	96 95	»	»
Obligations du Trésor.	447 50	»	1 25	447 50	»	»
Banque de France.	3420	15	»	3410	»	10
Crédit Foncier (estamp.).	1315	»	15	1320	5	»
Crédit Foncier, nouveau.	»	»	»	1260	»	»
Crédit Agricole	»	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier	1158	»	14 25	1110	»	48 75
Comptoir d'esc. de Paris.	745	»	5	740	»	5
Orléans (estampillé)	1022 50	»	2 50	1017 50	»	5
Orléans, nouveau.	826 25	»	1 25	822 50	»	3 75
Nord (actions anciennes).	990	2 50	»	987 50	»	2 50
Est.	502 50	3 50	»	501 25	»	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	1025	»	5	1017 50	»	7 50
Midi.	665	»	7 50	655	»	10
Ouest	532 50	»	1 25	535	2 50	»
Genève	482 50	2 50	»	493 75	11 25	»
Dauphiné	470	»	»	480	10	»
Ardennes	465	»	»	467 50	2 50	»
Algériens	500	»	»	»	»	»
C ^e Parisienne du Gaz	1775	»	»	1760	»	15
Canal de Suez	525	»	2 50	517 50	»	7 50
Transatlantiques.	530	»	5	525	»	5
Autrichiens	446 25	»	3 75	445	»	1 25
Sud-Autrich.-Lombards.	566 25	»	2 50	562 50	»	3 75
Victor-Emmanuel	418 75	3 75	»	420	»	1 25
Russes	425	»	»	415	»	10
Romains.	433 75	»	1 25	425	»	8 75
Crédit Mobilier Espagnol.	»	»	»	698 75	»	13 75
Saragosse	692 50	»	2 50	685	»	7 50
Portugais	520	»	»	520	»	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	306 25	»	»	305	»	»
Orléans	305	»	»	305	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	302 50	»	»	300	»	»
Ouest	296 25	»	»	297 50	»	»
Midi.	300	»	»	300	»	»
Est.	296 25	»	»	295	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,